



COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE
ADJOINTS ADMINISTRATIFS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
(ADJAENES)
Séance du 12 décembre 2017

Mesdames et Messieurs les membres de la Commission Administrative Paritaire Nationale compétente pour le corps des ADJAENES.

Les commissaires paritaires A&I UNSA ne sont pas satisfaits de la tenue de cette troisième CAPN C de Bilan car nous regrettons d'avoir encore reçu les documents de travail hors des dates limites. Nous déplorons fortement la non réception des comptes rendus des CAPN du 14 décembre 2015 corrigé et du 13 décembre 2016. Effectivement nous aurions eu « tout le loisir » d'envoyer au préalable nos modifications à apporter à l'employeur.

Lors de la dernière CAPN du 13 décembre 2016, vous vous étiez engagés à envoyer en amont les convocations pour permettre la bonne organisation de voyage pour les collègues des DROM en particulier. Or celles-ci ont été reçues 14 jours avant la date de la CAPN.

Au niveau National, l'UNSA Fonction Publique sort déçue du premier rendez-vous salarial du quinquennat.

Sur la CSG, elle constate qu'une partie des incertitudes est levée mais qu'il n'y aura pas de hausse du pouvoir d'achat pour les agents publics. Sur ce sujet, la promesse du Président de la République du 12 avril 2017 n'est pas tenue.

Le dispositif mis en place compensera seulement la hausse de la CSG et couvrira tous les agents.

Le dispositif devrait permettre d'éviter que les agents à temps partiel soient les grands perdants lors de leur reprise à temps plein. Les futurs recrutés toucheront eux aussi une indemnité. Celle-ci sera recalculée annuellement en 2018 et 2019. L'assiette prise en compte couvrira bien tous les revenus assujettis à la CSG. Mais, au final, les agents publics ne gagneront pas de pouvoir d'achat comme les autres actifs, contrairement aux promesses du Président de la République. Il s'était même engagé à revaloriser le pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il est temps que le Ministère de l'Éducation Nationale reconnaisse l'implication, l'engagement et la fidélité des personnels administratifs qui le servent.

A&I UNSA déplore qu'en conséquence, sur la feuille de paye du mois de janvier 2018, la rémunération sera en baisse en raison des hausses de cotisations « retraite » des fonctionnaires.

A&I UNSA dénonce la programmation de la suppression de 200 emplois de personnels administratifs dans le M.E.N. pour la rentrée 2018. Cela envoie un signal négatif de la part du gouvernement. Ces suppressions rentreraient dans le cadre de « l'optimisation des moyens » consacrés aux fonctions supports. Rappelons qu'au titre de cette même optimisation 100 emplois ont été créés au budget 2017.

Concernant le protocole PPCR, le ministre a réaffirmé son application durant le quinquennat. Cette dernière a été inéquitable car elle n'a pas été suffisante pour compenser la situation précaire de nos collègues.

De plus, l'UNSA regrette vivement l'annonce d'un report du calendrier d'un an. Cette décision remet en cause la parole de l'Etat et fragilise les futures discussions. Surtout, elle ne reconnaît pas les efforts demandés aux agents publics depuis 2011, date du premier gel de la valeur du point d'indice. **A&I UNSA dénonce vivement sa remise en place.**

Malgré la confirmation du maintien de la GIPA pour l'année 2017, ce rendez-vous salarial va se traduire par un recul pour l'ensemble des agents.

A l'heure du Grand chantier sur l'action publique 2022, l'UNSA Fonction Publique rappelle qu'aucune réforme ne devrait se faire sans les agents publics. Ces annonces ne sont pas les signaux positifs que ceux-ci méritaient ni que l'UNSA attendait. Les personnels des ministères éducatifs vont être particulièrement touchés par ces décisions.

Les commissaires paritaires nationaux des ADJAENES réitèrent d'avoir, par académie, un **bilan définitif** des montants du RIFSEEP attribués dans les différents secteurs. Notre gestion étant déconcentrée, les académies vous ont-elles remonté les enquêtes conformément au REME/RIME permettant de cartographier nos 32500 collègues ADJAENES ?

Les classements actuellement présentés dans le groupe IFSE ne nous satisfont pas dans la mesure où sans réception des fiches de poste, il nous semble impossible de pouvoir répertorier de manière sincère nos collègues. De plus concernant les classements on constate, avec étonnement, que ce dernier est en incohérence avec les missions réellement exercées.

A&I UNSA réclame le bilan des classifications dans le groupe IFSE par académie et par secteur.



A&I UNSA demande à nouveau de mettre le groupe IFSE dans l'annexe R1 fiche de poste et annexe C8 compte rendu entretien professionnel accompagné de la cartographie ainsi que les montants liés à chaque groupe dans l'académie d'affectation.

Par ailleurs suite à notre remontée sur la problématique de certains de nos collègues classés dans les groupes IFSE sans même en avoir été informés individuellement par courrier rendant la contestation impossible. Nous sommes offusqués que cette situation n'ait pas été réglée à ce jour.

A&I UNSA demande à ce que le groupe IFSE soit notifié sur les postes vacants pour le mouvement intra et inter académique dans l'application nationale AMIA afin que les agents puissent faire une demande de mutation en toute connaissance de cause sur le changement ou non de groupe selon le poste ce qui peut avoir désormais un impact sur leur salaire.

A&I UNSA constate un frein de la mobilité car désormais il y a une perte indemnitaire pour les agents puisqu'en en changeant de poste l'IFSE va être au taux le plus bas car il ne sera plus expert mais « novice » Il y a aussi un impact financier en cas de changement de groupe IFSE.

Nous rappelons notre revendication à ce que le Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.) soit intégré mensuellement, et limité à 5% pour l'ensemble des catégories. Il doit être reversé à tous les personnels.

Sur la requalification, A&I UNSA réclame une poursuite du plan pour les années futures afin de promouvoir les nombreux collègues qui sont sur des postes qui ne correspondent pas à leur corps.

A&I UNSA réitère sa demande d'un bilan du plan triennal de requalification au M.E.N.E.S.R. soit le nombre de passage des ADJAENES en SAENES pour les années 2015, 2016 et 2017 par académie.

Concernant l'Enseignement supérieur, A&I UNSA déplore à nouveau que dans une grande partie des académies les postes libérés ne soient pas proposés au mouvement. A&I UNSA exige la règle : un départ AENES implique un entrant AENES.

A&I UNSA fait le constat de l'inquiétude exprimé par les collègues administratifs des Centres d'Information et d'Orientation concernant l'avenir de ces structures dans les académies suite à l'application de la carte cible au détriment de l'orientation des élèves.

Dans le document intitulé « panorama RH des ADJAENES », A&I UNSA constate que 1545 postes de contractuels sur des missions permanentes auraient dû être pourvus par la voie des concours.

Pour les CDI A&I UNSA demande la mise en place d'un concours spécial pour les titulariser sur leurs postes afin de ne plus dépendre d'un statut de droit privé.

A&I UNSA a toujours à cœur de rappeler les revendications pour les collègues de catégorie C, et d'y œuvrer activement :

- Améliorer les planchers, et surtout **les plafonds**, des grilles indiciaires, qui restent en-deçà de nos exigences
- la mise en place d'une **CAP Nationale** pour l'étude des mouvements inter-académique des ADJAENES ainsi qu'un bilan annuel de gestion déconcentrée.
- La création d'un **Groupe Travail National** afin de redéfinir des éléments de barème pour les promotions et les mutations.
- **Une promotion plus large** des collègues qui exercent déjà des missions supérieures au grade détenu.
- Un **ratio promu/promouvables**, A&I UNSA demande un ratio promu promuvable plus important. Pour atteindre un effectif de C1=10%, C2= 55% C3= 35%

Nous ne saurions terminer nos propos sans adresser nos remerciements à nos collègues de la DGRH pour leur travail et et leur disponibilité.

Nous vous remercions pour votre attention,
Les commissaires paritaires nationaux A&I UNSA